

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
**en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement du territoire.**

**L'audience aura lieu le mercredi 19 février 2020, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE**

**Dossier n° :** D08-01-20/B-00018  
**Propriétaire(s) :** Louis Aubin, Hubert Girouard et Randa Malaty  
**Emplacement :** 6950, (6952 et 6954), rue Notre-Dame  
**Quartier :** 2 – Innes  
**Description officielle :** partie du lot 3, concession 2 (façade des Outaouais),  
canton de Gloucester  
**Zonage :** R2N  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds vacant en deux parcelles distinctes. Il est proposé de construire une maison jumelée sur une parcelle et un duplex sur l'autre parcelle.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain disjoint est représenté par la partie 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 12,33 mètres sur la rue Notre-Dame, une profondeur de 65,61 mètres et une superficie de 808,1 mètres carrés. Cette parcelle qui comprendra la maison jumelée proposée sera située aux 6952 et 6954, rue Notre-Dame.

Le terrain conservé est représenté par la partie 1 dudit plan. Il aura une façade de 12,32 mètres sur la rue Notre-Dame, une profondeur de 65,74 mètres et une superficie de 809,5 mètres carrés. Cette parcelle qui comprendra le duplex proposé sera située au 6950, rue Notre-Dame.

L'approbation de la demande aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Une des parcelles proposées ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, une demande de dérogation mineure (D08-02-20/A-00017) a été présentée et sera étudiée en même temps que la présente.